



MAIRIE DE LUDESSE
1, place Robert-Tacheix
63320 LUDESSE

N° INSEE 63199

Mise en ligne le 08/07/2022

DELIBERATION N° 2022/04/02
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 28 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	11	01	00	00	11	11	00	00

Date de convocation : 23 juin 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juin, à 19h30, le Conseil Municipal de LUDESSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ALIZERT Nicolas, Maire.

Présents : ALIZERT Nicolas, ARNAUD Aurélie, AUDIGIER Delphine, BENDAIJOU DURIN Justine, DESCAMPS Stéphane, FLATRES Corinne, GIET Christopher, LAURENT Romain, RABY Michel, VIDAL Elisabeth.

Absents ayant donné pouvoir : JAMOT Virginie donne pouvoir à VIDAL Elisabeth.

Absents :

Secrétaire de séance : M. DESCAMPS Stéphane

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION / FIC 2022 / DEPARTEMENT Fonds d'urgence en direction des communes

Monsieur le Maire rappelle le dossier de financement pour :

⚡ Travaux grosses réparations de voirie comprenant : travaux de re-jointement du mur, renforcement, reconstruction et drainage du mur, création d'un trottoir pour réduire l'infiltration des eaux de pluie de la Rue des Avats – Village de Chaynat.

L'ensemble de cette opération 2022 entraîne une dépense subventionnable totale de 106 788,90 Euros H.T.

Il avait été demandé une subvention au titre de la DETR 2022 et une au titre du Département Fonds d'urgence en direction des communes.

La DETR 2022 a été refusée et le Département au titre du Fonds d'urgence a accepté une subvention de 26 211 Euros sur un montant de dépenses retenu de 52 421,29 € HT pour les travaux de reconstruction du mur.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier :

- ❖ Approuve le projet qui lui est soumis ainsi que le plan de financement tel que présenté ci-dessous :

Dépense Totale 106 788,90 € HT	DEPARTEMENT FIC 2022 25 % Coef 1,16	DEPARTEMENT Fonds d'urgence	COMMUNE 20 % minimum
Grosses réparations de voirie Travaux : 106 788,90 € Dont 14 800 € création de trottoir	4 270,00 € (dépense subventionnable plafonnée à 14 724,00 €)	26 211,00 € Accordé sur une dépense de 52 421,29 € HT	76 307,90 € + TVA

- ❖ sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, la subvention prévue au titre du FIC 2022, pour un montant total de 4 270,00 €

- ❖ mandate le Maire pour effectuer toutes démarches nécessaires à l'obtention de ces financements,
- ❖ précise que les crédits sont inscrits en Dépenses d'investissement au compte : 2315.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, Ludesse, le 30 juin 2022
Le Maire, Nicolas ALIZERT.

Transmis au Représentant de l'Etat le :
Publié le :



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.